

Spécialité Performance sportive mention Motocyclisme

RNCP40431 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	DESJEPS — Diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15497
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	19310098900014	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'entraînement en motocyclisme nécessite la possession d'un diplôme d'Etat figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le diplôme DESJEPS spécialité « performance sportive » mention « motocyclisme » permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

ACTIVITÉS VISÉES

Conception du projet de la structure de motocyclisme:

Préparation du projet stratégique de performance en motocyclisme

Formalisation d'un projet de développement en motocyclisme

Partage d'analyses stratégiques avec les instances dirigeantes

Elaboration de la stratégie de mise en œuvre du projet de développement

Organisation de la mise en œuvre des actions partenariales dans le domaine du motocyclisme

Pilotage des actions de relation publiques dans le domaine du motocyclisme

Vérification de la mise en œuvre des procédures administratives au sein de la direction sportive

Direction d'une structure de motocyclisme:

Accompagnement de l'équipe dans l'analyse de son organisation de travail

Prescription des organisations de travail des équipes

Négociation du plan de formation du personnel

Définition du fonctionnement financier de la direction sportive en motocyclisme

Analyse du compte de résultats et du bilan annuel

Surveillance du respect des différents protocoles de travail établis adaptés aux caractéristiques spécifiques des acteurs

Evaluation de la pertinence du fonctionnement administratif de la direction sportive de motocyclisme
 Organisation des différentes délégations
 Conduite de l'évaluation du système de travail.
 Encadrer des activités complexes d'entraînement et de formation en motocyclisme:
 Pilotage du système de l'entraînement en motocyclisme
 Organisation du système de l'entraînement en motocyclisme
 Observation de la performance des autres pilotes pendant la compétition en motocyclisme
 Evaluation du système d'entraînement en motocyclisme
 Organisation des échanges de pratique avec une équipe technique en motocyclisme
 Réalisation de comptes rendus et de bilans pédagogiques
 Encadrement de stagiaires dans le cadre de formation de formateurs en motocyclisme
 Encadrement du motocyclisme en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même :
 Encadrement du motocyclisme en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers
 Vérification de la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation des activités de motocyclisme
 Vérification de la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité en motocyclisme

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Construire la stratégie d'une organisation du secteur :

- Préparer la prise de décision
- Elaborer un projet de développement
- Mobiliser les instances dirigeantes élues

Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur :

- Gérer les ressources humaines d'une organisation du secteur
- Gérer les ressources financières d'une organisation du secteur
- Rendre compte de la mise en oeuvre de la délégation

Diriger un système d'entraînement en motocyclisme :

- Concevoir le plan de performance sportive en motocyclisme
- Planifier la préparation de la performance sportive en motocyclisme
- Accompagner l'athlète vers l'optimisation de la performance en motocyclisme
- Conduire l'évaluation du projet de la performance en motocyclisme
- Organiser des actions formatives dans le cadre des réseaux professionnels en motocyclisme

Encadrer le motocyclisme en sécurité :

- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en motocyclisme
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en motocyclisme
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en motocyclisme

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du DESJEPS spécialité " performance sportive " mention " motocyclisme exercent principalement auprès des structures associatives fédérales.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du DESJEPS spécialité " performance sportive " mention " motocyclisme " exerce le métier appelé " entraîneur de motocyclisme ". Il occupe les fonctions de :

- Entraîneur de la pratique sportive de haut niveau en motocyclisme ;
- Directeur d'une structure en motocyclisme ;
- Responsable de formation en motocyclisme.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'entraîneur en motocyclisme est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

- Attester d'un classement en motocyclisme dans les quinze premiers pilotes régionaux minimum au cours de trois saisons sportives ;
- Attester d'une expérience d'enseignement dans une démarche de découverte et d'initiation et d'une expérience d'entraînement dans une démarche de perfectionnement sportif de pilotes en motocyclisme d'une durée de deux cent quarante heures minimum au cours des cinq dernières années ;
- Justifier de la capacité à effectuer une analyse technique d'une séquence vidéo relative à un geste technique réalisé par un pilote compétiteur de niveau national en motocyclisme.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 092 €
Selon la branche	6 000 € – 8 429 €
Prise en charge	Branches concernées

8 092 €	Valeur par défaut · 209 branches
8 429 €	CPNEF ECLAT, CPNEF Sport
8 091 €	CPNE Travail Temporaire
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2028
Date de dernière délivrance possible	31/12/2029

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40431/>